

Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(lieu, date)
(nom et adresse du propriétaire)

Objet : Accès aux compteurs de gaz et d'électricité du logement situé à (indiquer votre adresse)

Madame, Monsieur (nom du propriétaire)

Dans le cadre de notre contrat de bail, nous avons convenu que c'est à moi de prendre en charge les contrats liés à la fourniture d'énergie. En tant que propriétaire, vous avez l'obligation de me donner un accès libre aux compteurs liés à mon logement. Cela fait partie de l'obligation générale du propriétaire d'assurer au locataire la jouissance du bien loué (voir l'article 7 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation).

Il m'est absolument nécessaire d'accéder à mes compteurs afin d'honorer mes obligations vis-à-vis de mon fournisseur d'énergie et du gestionnaire de réseau de distribution (notamment le relevé d'index et la vérification du bon fonctionnement des compteurs).

Par ailleurs, un compteur à budget a été placé sur mon compteur de gaz/d'électricité (supprimer la mention inutile). Le compteur à budget est un système qui nécessite le prépaiement des consommations d'énergie. En pratique, les montants sont chargés sur une carte qui doit être introduite dans le compteur à budget. Sans ces rechargements du compteur à budget, je serai privé d'électricité/de gaz (supprimer la mention inutile). Le compteur à budget nécessite un accès constant aux compteurs.

Si vous m'empêchez d'accéder à mes compteurs sans raison objective valable, je m'adresserai au juge de paix pour qu'il vous y contraigne.

Par ce courrier, je vous mets en demeure de me donner, dans un délai de 15 jours (vous pouvez indiquer un délai plus ou moins long), une clé permettant d'accéder à mes compteurs. Je souhaite avant tout trouver une solution amiable. J'attends une réaction rapide de votre part.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)
(signature)

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.